

CHALLET

Informations municipales **N° 238**

RÉUNION DU JEUDI 2 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 26 juin en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Mme Alexandra GAUDET, MM. Pierre-Yves DUPUY, Gaël GLOTIN et Lionel DELAHOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Gaël GLOTIN

oooooooooooo

- Approbation du compte-rendu du 23/04/2015 :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Achat d'une tondeuse d'occasion :

La tondeuse montrant de nombreux signes de faiblesse, et une opportunité s'offrant à la municipalité, le Maire propose aux Conseillers d'acquérir une tondeuse d'occasion de marque HONDA mise en dépôt vente par un particulier dans le magasin LDM à Billancelles, pour un montant de 250,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de vente entre la Commune de Challet et Monsieur Paul MARTIN.

- Décision Modificative n° 3 :

Suite à l'accord du Conseil Municipal pour l'achat de la tondeuse d'occasion, il est nécessaire de faire une modification budgétaire afin d'ajouter cette dépense en section d'investissement.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015, des crédits ont été ouverts au chapitre 11 article 61551 en prévision des réparations éventuelles du tracteur communal.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire la modification budgétaire suivante :

Chapitre 11 : charges à caractère général

Compte 61551 : Matériel roulant - 250,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques + 250,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire proposée.

- Devis complémentaire pour les travaux du logement communal :

Lors de l'élaboration du devis de l'entreprise Menuiserie TACHAT Agencement en charge des travaux d'aménagement intérieur, la démolition d'une des cheminées du logement communal n'a pas été chiffrée. Sachant que celle-ci ne fonctionne plus, il est préférable de la supprimer.

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis complémentaire de l'entreprise Menuiserie TACHAT Agencement, d'un montant de 250,00 €, pour effectuer ces travaux.

Les crédits ouverts au chapitre 21 compte 2132 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement communal ont été légèrement surévalués ce qui permet de couvrir cette dépense supplémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis complémentaire et autorise le Maire à le signer.

- **Convention de partenariat pour la création de la plate-forme d'achat communautaire** :

Le maire expose :

Dans sa séance du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire, a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat en vue du déploiement de la plate-forme d'achat communautaire à l'échelle de notre territoire.

Cette plate-forme d'achat communautaire est un outil au service d'un territoire permettant de fédérer à cette échelle l'ensemble des achats publics. C'est en ce sens que l'adhésion d'un maximum de communes de notre territoire rendra l'outil, par une offre de marchés large, plus attractif.

Conformément à l'engagement pris lors du Comité des Maires, l'adhésion à cette plate-forme est gratuite, la communauté d'agglomération prenant en charge tous les frais.

Cette convention prend effet à la date de la notification de la convention par Chartres Métropole et la commune. Elle prendra fin en 2020 au moment du renouvellement des assemblées municipales et communautaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

- **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser leur accessibilité après le 1er janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La salle communale, l'église et la mairie sont les trois bâtiments concernés par cette mise en conformité.

Le dossier d'Ad'AP devant obligatoirement être déposé pour septembre 2015, après discussion le Conseil municipal souhaite, à l'unanimité :

- prévoir un agenda sur trois ans
- demander une dérogation pour l'étage de la mairie et l'église

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS

- **S.I.R.P.E.C.** :

L'effectif de la prochaine rentrée scolaire sera d'environ 180 élèves.

Le tarif de la cantine (3,60 €/ le repas), de la garderie (2,00 €/heure) et de l'étude dirigée (0,75 €/demi-heure) restent actuellement maintenus.

Suite au départ à la retraite de Madame JUILLET, Madame Élodie DUBOIS sera la nouvelle directrice à la rentrée 2015. Elle vient de l'école de Béville-le-Comte. Toutefois, Madame DAMY assurera son remplacement durant son congé maternité dès la rentrée de septembre et ce, probablement jusqu'au mois de janvier. Cette nouvelle directrice exercera ses fonctions à 75 %.

• **S.E.I.P.C.** :

Suite à la prise de compétence réseaux par Chartres Métropole, les représentants de droit de la commune de Challet sont désormais :

- Titulaire : Madame DENIEAULT, Maire
- Suppléant : Monsieur HOYAU, 1^{er} Adjoint

QUESTIONS DIVERSES

Enveloppe parlementaire :

Le maire fait part au Conseil de la confirmation de l'octroi d'une aide parlementaire de 440 € pour l'achat du matériel informatique effectué en juin et prévu dans les investissements 2015.

Terrain de sport :

L'Arrêté Municipal 2015-002 du 10/04/2015 interdisant l'accès au terrain de sport est suspendu. Le poteau présentant un danger a été démonté, d'autres vont être renforcés.

Des devis sont toujours en cours afin de remettre à neuf une partie des poteaux et des filets entourant le terrain.

En attendant, il est demandé aux utilisateurs de respecter les habitants limitrophes du terrain de sport.

Nouveau panneau d'affichage :

Pour faire face à l'augmentation du nombre de publications légales, le panneau d'affichage, rue de la république, a été changé. L'ancien a pris place à côté de la mairie.

Plate-forme de compostage :

Beauce-Compost a souhaité mettre en place un numéro vert à destination des communes limitrophes et des riverains de sa plate-forme de compostage.

Ce numéro est destiné à recevoir les interrogations, les remarques et les réclamations des riverains désirant signaler une non-conformité ou une nuisance.

N° vert gratuit : 0800 104 024

Composteurs :

Le vendredi 10 septembre une réunion d'information et vente aura lieu à 19h00 à la salle communale de Challet. Trois modèles seront proposés :

- Modèle plastique 400 L à 19,25 €
- Modèle bois 400 L à 21,80 €
- Modèle plastique ou bois 600 L à 26,35 €

Voisins vigilants :

Environ 40 personnes ont assisté à la réunion d'information du 15 mai dernier, qui regroupait quatre communes environnantes, présentée par nos gendarmes référents.

Certains habitants souhaitent que notre village s'associe à l'opération « participation-citoyenne ». La Commune va se rapprocher de la Gendarmerie pour sa mise en place.

Jardin du Souvenir :

Les travaux prévus au cimetière pour l'aménagement du jardin du souvenir doivent commencer mi-juillet.

Elections régionales :

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Nous voterons pour élire nos représentants au sein du Conseil Régional.

Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du 10 au 14 août 2015 inclus. En cas d'urgence, le numéro d'un élu sera affiché sur la porte de la mairie.

Fruits et légumes frais :

Une habitante a soumis l'idée à Mme le Maire de proposer aux habitants de Challet, la possibilité d'acheter des fruits et légumes frais par un professionnel ou distributeur local... Trouvant l'idée intéressante et toujours dans l'esprit d'apporter un service aux habitants, Mme le Maire a contacté plusieurs établissements. Après échange avec certains distributeurs, la SARL André Claude de Lucé (dont une habitante est déjà cliente) propose de livrer sur Challet, le mercredi matin, gratuitement (moyennant un montant minimum de 40 euros de) les personnes passant leur commande sur internet. L'idée était de se regrouper pour bénéficier de la livraison gratuite et d'avoir des légumes et fruits frais.

Après discussion, les conseillers ne souhaitent pas faire l'essai, mais les personnes intéressées peuvent le faire savoir en contactant la mairie ou en laissant un message sur le site internet www.mairie-challet.fr.

TOUR DE TABLE

A.S.P.L.O.C. :

Suite à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 26 juin 2015 à la salle communale, l'association a décidé de continuer la gym adulte et ses activités de scrapbooking. Une session gym enfant est à l'étude.

RAPPEL

Entretien des trottoirs et caniveaux :

Merci à tous ceux qui ont nettoyé leurs bordures. Toutefois certaines méritent encore de l'être. En effet, de nombreux riverains négligent encore l'entretien des trottoirs et caniveaux qui longent leur propriété. L'Arrêté Municipal n°08/10 précise "*...Il est fait obligation aux propriétaires ou locataires de propriétés bâties ou non bâties, de maintenir le trottoir en bon état de propreté sur toute sa largeur au droit et sur les côtés de leur façade depuis le mur de clôture ainsi que le caniveau, qu'il y ait ou non un trottoir bitumé...*"

Pensez également à l'entretien des haies !

14 juillet 2015 :

La Municipalité rappelle que les pétards et autres pièces d'artifices sont strictement interdits sur la voie publique. Merci aux parents d'être vigilants auprès de leurs enfants.

Fin de séance : 22 heures 35